

**Lettres québécoises**  
La revue de l'actualité littéraire



## La lecture en partage État du réseau québécois des bibliothèques publiques

Jean-François Caron

Number 135, Fall 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/62264ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Caron, J.-F. (2009). La lecture en partage : état du réseau québécois des bibliothèques publiques. *Lettres québécoises*, (135), 13–16.



# La lecture en partage

## État du réseau québécois des bibliothèques publiques.

« Plus qu'un bâtiment qui renferme des livres et des données, la bibliothèque représente une fenêtre ouverte sur un monde plus grand, c'est l'endroit où nous découvrons toujours les grandes idées et les profonds concepts qui aident [...] l'histoire humaine à aller de l'avant. C'est la raison pour laquelle, depuis l'Antiquité, ceux qui veulent le pouvoir afin de contrôler l'esprit s'en prennent aux bibliothèques et aux livres! »

Barack Obama

La bibliothèque publique est un organisme qui jouit d'une très grande crédibilité à travers le monde. Plus qu'un lieu de divertissement, elle contribue à la mémoire universelle et démocratise le savoir, permettant au plus grand nombre de s'approprier ou de consolider des connaissances, ou d'acquérir des compétences. Les Nations Unies se fient d'ailleurs au nombre de livres par capita d'un pays pour évaluer son développement<sup>2</sup>, fixant à 3 livres par habitant le seuil normal.

Déjà, en 1947, lors de sa deuxième conférence générale, l'UNESCO rédigeait un manifeste décrivant les buts et les fonctions essentielles de la bibliothèque publique. Amélioré à quelques reprises (en 1972, puis en 1994), le *Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques* a depuis acquis beaucoup de notoriété. Abordant les valeurs fondamentales et les principales missions qui devraient être indissociables de toute bibliothèque publique — liberté, démocratie, participation créatrice au devenir de la société —, le texte est devenu une référence internationale.

## LE BON GOÛT DES LIVRES

Dans cet incontournable document qu'est le *Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques*, on déclare entre autres que « [l]es collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales ». L'histoire de la bibliothèque publique québécoise pourrait être un exemple convaincant du danger que représente un écart sur ce plan.

Après les déchirements et les affrontements de l'insurrection des Patriotes de 1837-1838, l'Église est devenue puissante et s'est imposée pour plus d'un siècle dans le décor social québécois. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le clergé critiquait fortement une loi votée en 1890 sous le gouvernement d'Honoré Mercier, qui donnait aux villes et aux villages le pouvoir d'aider au maintien des bibliothèques publiques. La raison de tout ce raffut? Les autorités religieuses voulaient garder la mainmise sur les bibliothèques paroissiales. Devant tant de pression, dès 1892, le nouveau gouvernement conservateur retirait les subventions prévues par cette législation, laissant aux religieux le soin d'offrir le service de prêt de livres auprès de leurs paroissiens<sup>3</sup>. Alors sous la responsabilité du clergé, la bibliothèque paroissiale était perçue comme une tâche pastorale : on choisissait les livres « de bon goût », permettant « une formation adéquate dans le domaine de la religion et celui des affaires<sup>4</sup> ». Cette situation — censure et orientation idéologique des seuls livres disponibles en bibliothèque — sera une limite importante au développement des

bibliothèques en territoire québécois. Ce sera d'ailleurs clairement établi par le rapport Ridington en 1933 qui, après avoir évalué l'état des bibliothèques publiques canadiennes, faisait le constat d'un sous-développement évident au Québec.

Marcel Lajeunesse, professeur associé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) où il a été professeur pendant 36 ans, dresse un portrait de la situation de l'époque : « On était dans une société autoritaire où l'idéologie ne favorisait pas la lecture. À cause de la méfiance face aux livres, face aux idées. Les idées pouvaient être dangereuses, alors les lectures devaient être balisées, contrôlées... Il n'y avait que deux sortes de livres, les bons et les mauvais. Mais on ne peut pas faire de véritable bibliothèque publique sans avoir de création, romans ou poésie. La bibliothèque publique doit intégrer tous les genres sans exercer de censure. Il faut toujours partir de la conception que le citoyen est un être raisonnable et qu'il a une certaine maturité. Pour se faire une idée, il doit avoir accès à un spectre large d'informations. Mais attention, il ne faut pas poser le problème de façon anticléricale. L'évolution de l'Église au Québec a



Salle de lecture de l'édifice Saint-Sulpice

eu des effets extrêmement positifs au niveau de l'éducation. Par ailleurs, c'était un type de culture. La société était encore une société hiérarchisée vétuste. »

## RÉVOLUTION

Au cours des années cinquante, une enquête effectuée par la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, présidée par Thomas Tremblay, révélait que 65 % de la population urbaine et 95 % des personnes vivant en milieu rural n'avaient accès à aucun service de lecture publique structurés<sup>5</sup>. La problématique du service des bibliothèques était donc d'intérêt public bien avant le début de ce que nous appelons la Révolution tranquille. C'est toutefois après Duplessis que les premiers changements importants auront lieu, lorsque le gouvernement Sauvé adoptera une loi sur les bibliothèques publiques, le 18 décembre 1959.

C'est en partie grâce à la création des bibliothèques centrales de prêt (BCP), dans l'année suivant l'adoption de cette loi, que la situation a pu être corrigée. Leur mandat : aider à mettre sur pied des bibliothèques publiques dans les municipalités de moins de 5 000 habitants (les agglomérations plus importantes étant cou-

vertes par des bibliothèques publiques autonomes desservant 82 % de la population<sup>6</sup>). Depuis la première BCP, fondée en 1962 dans la région du Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie, 10 autres de ces organismes ont vu le jour afin de couvrir l'essentiel du territoire fleurdelisé.

En 1992, lorsque le ministère des Affaires culturelles est devenu le ministère de la Culture et des Communications (projet de loi 52), les bibliothèques centrales de prêt ont été transformées en Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), voyant ainsi élargi leur rôle au soutien technique et professionnel des bibliothèques présentes dans leurs régions respectives.

En 2003, les CRSBP se sont regroupés au sein du Réseau BIBLIO du Québec. C'est approximativement 1,3 million d'usagers québécois qui ont accès à l'un ou l'autre des réseaux affiliés (pour 330 000 abonnés). Entre autres par l'entremise du prêt entre bibliothèques, la population peut aujourd'hui profiter d'un service comparable à celui qui est offert dans les plus grandes agglomérations.

Il reste toutefois du travail à accomplir. Dans son mémoire présenté au forum sur les municipalités dévitalisées qui se tenait en novembre 2007, le Réseau BIBLIO du Québec affirmait que 250 municipalités (soit 284 000 habitants) n'avaient pas encore le service d'une bibliothèque publique, contre 741 municipalités desservies. Le problème est particulièrement important au sein des communautés autochtones : 44 d'entre elles sont sans bibliothèque, ce qui représente approximativement 48 000 personnes. Mais alors que la situation pourrait déjà être meilleure, un danger guette certaines institutions actuelles. Le financement des bibliothèques par les administrations provinciale et municipales se faisant au prorata de la population desservie, la décroissance démographique touche de près les réseaux bibliothécaires qui voient dans certaines régions leur situation fragilisée. De plus, le Réseau BIBLIO, qui comprend 734 points de service, ne profite des services que de 25 bibliothécaires professionnels, dépendant en grande partie du travail de bénévoles — on en dénombrait 8 202 en 2006. Pourtant, le *Manifeste de l'UNESCO* insiste sur l'importance du bibliothécaire, précisant qu'il doit être « un intermédiaire actif entre les usagers et les ressources offertes » et que « [l]a formation professionnelle et continue du bibliothécaire est indispensable pour assurer des services adéquats ».

## DANS LA COUR DU VOISIN

Au sein de la Confédération canadienne, le réseau de bibliothèques existant est plutôt bien établi. Il comprend 22 000 membres, tous reliés à Bibliothèque et Archives Canada (BAC), et 3 600 points de service — succursales, bibliothèques centrales, bibliothèques ambulantes. Pour BAC, la bibliothèque publique locale devient une passerelle vers le savoir humain, d'où la volonté de s'implanter sur la totalité du territoire, que ce soit au sein des collectivités urbaines, rurales ou éloignées. Selon une étude statistique menée en 1999 par la Canadian Library Association, citée par Wendy Newman dans *Place des bibliothèques publiques parmi les priorités du Canada*<sup>7</sup>, plus de 97 % de la population canadienne avait alors accès à un service bibliothécaire.

Il faut dire que, lorsqu'il a adopté sa loi sur les bibliothèques publiques, en 1959, le Québec accusait un retard important sur ses plus proches voisins. Marcel Lajeunesse précise : « Aux États-Unis, la grande période des bibliothèques publiques, c'était entre 1850 et 1914. Il s'est fondé quelques milliers de bibliothèques publiques. C'était la même chose en Ontario. C'est pour ça qu'en Ontario, on a eu dès 1882 une loi sur les bibliothèques publiques. Je pense qu'on est rendu, là-bas, à la huitième loi du genre. » D'ailleurs, selon la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), l'Ontario posséderait aujourd'hui



Ancienne annexe Aegidius-Fauteux

l'un des meilleurs systèmes de bibliothèques publiques au pays. À titre comparatif, les dépenses consacrées aux bibliothèques publiques en Ontario entre 1995 et 2001 étaient de 398,7 millions de dollars, équivalant au double des dépenses québécoises à la même date. Cette performance a même été possible malgré une diminution importante des subventions aux bibliothèques publiques, décrétée par le gouvernement conservateur de Mike Harris<sup>8</sup>, et ce, grâce à l'effort financier accru des municipalités.

Les spécialistes et les organismes s'entendent pour dire que l'enviable situation ontarienne est en bonne partie redevable aux législations qui ont su évoluer, s'adapter aux nouvelles réalités sociales et technologiques. Pour la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), il serait souhaitable qu'une nouvelle loi spécifique soit adoptée aussi au Québec. Celle-ci devrait entre autres établir le principe de gratuité, ce qui pourrait avoir pour effet d'accroître la fréquentation des bibliothèques — dont le taux stagne à 31 % au niveau provincial, avec des valeurs extrêmes de 39,2 % dans le Bas-Saint-Laurent et de 19,4 % en Abitibi-Témiscamingue. Selon le CBPQ, il pourrait s'agir d'un bon stimulus pour amorcer le rattrapage nécessaire pour que le Québec efface le retard qu'il accuse par rapport aux services bibliothécaires des autres provinces canadiennes.

Malgré son retard, la loi québécoise sur les bibliothèques publiques a eu une indéniable influence sur le devenir des bibliothèques. Car si le Québec se tient encore en queue de peloton, il a tout de même vu sa situation s'améliorer grandement, et ce, même si le chantier qui se préparait était considérable : le budget des bibliothèques publiques recensées au Québec en 1960 était à peine supérieur à 1,5 million de dollars<sup>9</sup>. En 2004, juste avant l'ouverture de la Grande Bibliothèque, le budget annuel des bibliothèques se chiffrait à près de 214 millions de dollars. Le nombre de bibliothèques a aussi augmenté à une vitesse remarquable, passant de 70 en 1960 à 121 en 1979, puis à 849 en 1985.

## DE COURTES RACINES

Au Québec, l'histoire des bibliothèques publiques est donc très récente, prenant véritablement son envol avec la Révolution tranquille, comme ce fut le cas des plus grandes avancées culturelles du peuple québécois. La loi sur les biblio-



thèques publiques donnait l'impulsion nécessaire pour la création de la Direction des bibliothèques publiques, dont l'objectif était de démocratiser l'accès au livre et à la lecture. Mais cette jeune histoire rendait chaque avancée fragile, et les obstacles étaient nombreux. « La tradition, la culture de la bibliothèque publique est moins forte en milieu francophone qu'en milieu anglophone. Ce n'est pas encore automatique que les bibliothèques font partie des équipements culturels normaux d'une municipalité. Les racines sont courtes! » prévient Marcel Lajeunesse.

Entre 1970 et 1994, on a assisté à une évolution fulgurante de l'environnement technique: les bibliothèques devaient s'adapter de manière très créative au virage technologique amorcé plus particulièrement dans les années quatre-vingt, qui demandait des investissements d'argent, mais aussi d'efforts et de temps pour la formation des différents acteurs du réseau. Dès 1995, la présence dorénavant massive des nouvelles technologies dans le décor changeait le quotidien des professionnels: la gestion de plus en plus complexe demandait déjà un savoir-faire varié et complexe.

Autre écueil important dans la mer houleuse sur laquelle vogaient les bibliothèques publiques: la crise économique des années quatre-vingt, qui a obligé le gouvernement Bourassa à imposer des coupures importantes, entre autres dans

lation, exigent le paiement de frais pour les services de bibliothèque publique » précise Marcel Lajeunesse.

Pour la plupart des spécialistes du domaine de la bibliothéconomie, la tarification de l'abonnement serait un frein à la diffusion de la lecture publique. L'UNESCO se prononçait d'ailleurs clairement à ce sujet dans son *Manifeste*: « La bibliothèque publique doit être financée en totalité par l'État ou les collectivités locales; ses services ne doivent donner lieu à aucun paiement de la part des usagers. » Selon Marcel Lajeunesse, certains pays scandinaves, plusieurs provinces canadiennes (dont l'Ontario et la Colombie-Britannique), ainsi que plusieurs États américains auraient enchâssé cette gratuité dans la loi.

Au Québec, la loi de 1959 est devenue caduque au moment de créer le ministère de la Culture, en 1992, et n'a toujours pas été remplacée. C'est par un moyen détourné que le gouvernement a récemment tenté de promouvoir le respect de la gratuité, ce fondement même de la bibliothèque publique, en instaurant un programme de bonification des subventions pour les bibliothèques qui ne tarifient pas l'accès de leurs installations aux citoyens résidents du territoire qu'elles desservent, ce qui semble avoir eu un effet bénéfique — sans pour autant faire disparaître totalement cette pratique.



La Grande Bibliothèque vue de l'extérieur

le secteur des bibliothèques. Cette diminution des subventions gouvernementales a exigé des municipalités un effort plus grand, ce qui aurait eu des effets importants sur les services offerts à la population.

## LA BIBLIO MISE À PRIX

Déjà en 1987, la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (aussi connue sous le nom de rapport Sauvageau), en plus de souligner l'importance pour les bibliothèques de s'appuyer sur une nouvelle loi, préconisait la gratuité d'accès à la lecture publique. Malgré cela, la diminution de la participation financière du gouvernement aurait engendré la mise en place d'un système de tarification des services bibliothécaires, une situation dont on trouve encore les traces dans certaines bibliothèques situées dans de petites municipalités, souvent en région. « Au Québec, 40 % des municipalités, qui représentent 23 % de la popu-

## DE NOUVEAUX SOMMETS

La situation a véritablement changé en 1998, lorsque le gouvernement de Lucien Bouchard a proposé, après un sommet de deux jours sur le livre et la lecture, une *Politique de la lecture et du livre*<sup>10</sup>. Les objectifs étaient simples: garantir une amélioration de la qualité des services offerts à la population, entre autres en ce qui a trait au nombre de livres disponibles par habitant. On visait alors un peu trop haut, avec un objectif de 3 livres par Québécois, qu'on espérait pour 2003. Ce ratio est bel et bien atteint dans la région métropolitaine, mais il reste encore plusieurs pas à faire pour y arriver dans le reste de la province, où on accusait encore un retard en 2005 avec un taux de 2,83 livres par habitant.

Parmi les effets de la *Politique de la lecture et du livre*, on retiendra aussi l'édification de la Grande Bibliothèque,

d'une superficie totale de plus de 33 000 mètres carrés, qui a nécessité un budget de construction de près de 100 millions \$. Avec une collection de plus de 4 millions de documents, dont 1,2 million de livres, la seule mise en rayons des documents aura nécessité 22 000 heures de travail. Depuis, le projet tel qu'il avait été imaginé au départ a été bonifié. En 2002, on fusionnait la Grande Bibliothèque avec la Bibliothèque nationale du Québec, puis en 2006, les Archives nationales du Québec suivaient le même chemin. La nouvelle entité née de ces fusions porte aujourd'hui le nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Le 11 mai dernier, lors du lancement du livre *Bibliothèque et Archives nationales du Québec — Un siècle d'histoire* (Denis Goulet), la directrice de BANQ, Lise Bissonnette, qui annonçait au même moment son départ prochain de la direction de l'institution, dressait le portrait de cet organisme qu'elle a dirigé depuis sa création: « Qu'il suffise aujourd'hui de prendre acte de l'acquis ferme. Cette

certitude, c'est celle d'avoir mis en place une porte d'entrée désormais ouverte pour tous vers tous les champs de la culture, de la science, des savoirs. Et d'avoir déployé, à l'intérieur de la maison, la panoplie ordonnée d'outils réels et virtuels pour y arriver, des outils qui n'existaient pas et qui sont offerts dans une configuration rarissime dans le monde, puisque peu de pays (en vérité pas un seul à notre connaissance) ne les ont rassemblés en une même institution<sup>11</sup>. »

Cette invitation à découvrir une bibliothèque publique unique, dite du XXI<sup>e</sup> siècle, a été particulièrement bien accueillie par le grand public. En seulement quatre mois, 1 million de visiteurs avaient franchi ses portes. Chaque jour, c'est une moyenne de 9 000 à 10 000 personnes qui traversent son seuil, soit plus du double de ce qu'avaient prévu les créateurs du projet. Seulement pour l'année 2007-2008, on a compté près de 3 millions de visites, pour 4,6 millions de prêts et 1,9 million de documents consultés sur les lieux. C'est ce qui a fait dire à Marcel Lajeunesse que « [l]'ouverture de la Grande Bibliothèque a démontré avec éclat qu'à une offre de service riche et de qualité suivait une fréquentation élevée et enthousiaste des citoyens<sup>12</sup> ». Pariant que l'importante médiatisation de ces succès aura contribué à modifier la perception que le grand public avait de ces institutions, il estime même que ce succès aura rayonné sur les autres bibliothèques publiques du territoire québécois.

Même si elle est implantée au cœur de Montréal, la Grande Bibliothèque a su rejoindre des personnes résidant ailleurs que sur le territoire métropolitain. En effet, elle est ouverte à tous les résidents de la province, profitant des technologies de l'information et de la communication, du prêt entre les bibliothèques et de son nouveau portail pour les rejoindre et répondre à leurs besoins. À ce titre, toutefois, elle doit encore travailler à promouvoir ses services qui sont moins connus en région éloignée.

## DEVOIRS ET LEÇONS

À l'ère du numérique, la bibliothèque doit maintenir l'essentiel équilibre entre infrastructure, contenu et accès. Mais elle doit aussi chercher à atteindre un équilibre (précaire) entre l'importance de remplir sa mission traditionnelle et la nécessité de s'ouvrir à la virtualité — ce que BANQ et sa Grande Bibliothèque réussissent avec brio. La bibliothèque ne sera pas remplacée : elle est une mémoire plus fiable et plus stable que ce qu'offrent les nouvelles technologies, sujettes à l'évolution effrénée du progrès. Elle devra toutefois se prolonger dans l'univers du virtuel, se laisser tenter par cette hybridation, qui seule permettra de continuer de séduire une population de plus en plus exigeante.

Plus qu'un lieu de divertissement, la bibliothèque publique est un espace citoyen. Pour les Bibliothèques publiques du Québec et le Réseau BIBLIO, « son devenir n'est pas lié au livre, mais plutôt au partage du savoir. Entre silence(s) et parole(s), elle doit devenir ou redevenir le lieu d'expression de la démocratie<sup>13</sup> ». Son rôle est particulièrement important dans les petites municipalités, où elle sert de catalyseur à d'autres services culturels offerts à la population, quand elle n'est pas la seule voie possible pour découvrir le paysage culturel québécois ou mondial. Dans son mémoire déposé au Forum sur les municipalités dévitalisées, le Réseau BIBLIO insistait : « On peut affirmer, sans exagérer, que la bibliothèque est, dans plusieurs municipalités rurales, le seul service culturel. »

La bibliothèque publique doit être un instrument de développement, mais aussi un outil privilégié pour renforcer l'économie du savoir et pour développer un marché de l'information local. Bref, comme le précise le *Manifeste de l'UNESCO*, elle doit « être un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation ».

S'il y avait une leçon à retenir de l'histoire de la bibliothèque publique québécoise, c'est sans doute que, malgré un retard important, il a été possible d'accomplir de grandes choses. Qu'il est nécessaire d'investir non seulement pour



Hall d'entrée de la Grande Bibliothèque

protéger ses acquis, mais parce que, malgré tout le chemin qui reste à faire, l'avancée est encore et toujours possible.

1. « Le rôle des bibliothèques selon Barack Obama », publié par Jacques Faule, Modérateur de la liste de diffusion BIBLIO-FR, le 12 août 2008.
2. Newman, Wendy, *Place des bibliothèques publiques parmi les priorités du Canada*, Bibliothèque et Archives Canada, juillet 2004.
3. *Projet de loi sur les bibliothèques publiques au Québec. Mémoire au conseil des ministres*, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, avril 2006.
4. Lajeunesse, Marcel, « Surintendant Meilleur », dans *Lecture publique et culture au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 74.
5. Lajeunesse, Marcel, « La bibliothèque publique : une institution stratégique pour le développement culturel du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 54, n° 3 (2009), p. 64-72.
6. *Projet de loi sur les bibliothèques publiques au Québec. Mémoire au conseil des ministres, op. cit.*
7. Newman, Wendy, *op. cit.*
8. Savard, Réjean, « Les bibliothèques publiques de 1995 à 2001 », *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, septembre 2004.
9. Lajeunesse, Marcel, « La bibliothèque publique : une institution stratégique pour le développement culturel du Québec », *loc. cit.*
10. *Le temps de lire, un art de vivre. État de la situation de la lecture et du livre au Québec*, ministère de la Culture et des Communications, 1998.
11. Discours prononcé par M<sup>me</sup> Lise Bissonnette à l'occasion du lancement de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec — un siècle d'histoire* et de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, 11 mai 2009.
12. Lajeunesse, Marcel, « La bibliothèque publique : une institution stratégique pour le développement culturel du Québec », *loc. cit.*
13. *L'avenir des bibliothèques publiques du Québec. Actes du colloque tenu le 20 avril 2007 à la Grande Bibliothèque*, Montréal, Les Bibliothèques publiques du Québec (BPQ) et Réseau BIBLIO du Québec (RBQ), 2007.